



Probleme avec un constructeur

Par **tigrincheux**, le **08/03/2013** à **20:25**

Bonjour , dans un premier je ne citerais pas le nom du constructeur , suite a un probleme de carrelage qui pour nous n est pas droit (les joints , les carreaux) mais pour le constructeur c est dans les tolerances donc il ne fera rien j ai mis des photos en demandant des conseils si c etait normal ou pas et le patron a vu le forum et nous a dis que c'etait des propos diffamatoires et qu 'il fallait que l'on fasse attention !! as t il quelque chose a se reprocher pour scruter les forums ? mon assistance juridique a vu le message et nous as dis que l'on avait rien a se reprocher . Ma question est : EST-CE QUE JE PEUX ME FAIRE UN ALBUM SUR UN RESEAU SOCIAL , EN MONTRANT LES PHOTOS (QUI POUR NOUS SONT DES DEFAUTS , MAIS NON POUR LE CONSTRUCTEUR) SANS RIEN RIEN DIRE SUR LE CONSTRUCTEUR A PART SON NOM MAIS EN NE FAISANT AUCUNE REFLEXION ? EST CE QUE C EST DIFFAMATOIRE POUR LE CONSTRUCTEUR ? CAR POUR LUI TOUT EST BIEN FAIT

Maintenant nous devons faire venir un expert a nos frais si vous avez des adresses nous habitons en meuse